



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 91/7

Le 5 mars 1991

Incident aérien du 3 juillet 1988

(République islamique d'Iran c. Etats-Unis d'Amérique)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

En l'affaire de l'Incident aérien du 3 juillet 1988 (République islamique d'Iran c. Etats-Unis d'Amérique) le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a présenté des exceptions préliminaires à la compétence de la Cour. Ces exceptions ont été déposées au Greffe de la Cour le 4 mars 1991, dans le délai fixé pour le dépôt du contre-mémoire des Etats-Unis.

Selon l'article 79 du Règlement de la Cour, la procédure sur le fond est suspendue dès le dépôt d'une exception préliminaire.

La Cour fixera en temps utile la date d'expiration du délai dans lequel la République islamique d'Iran pourra présenter un exposé écrit contenant ses observations et conclusions sur les exceptions présentées par les Etats-Unis. Un nouveau communiqué de presse sera diffusé à cette occasion.